

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 16 septembre 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
3^e tour
(préinscriptions payées entre le 30 août à 09h30 et le 14 septembre à 4h00)

Établissement sollicité : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section pharmacie

Date limite de confirmation par le paiement : mardi 28 septembre 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du troisième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), section pharmacie au titre de l'année 2021-2022 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	ABDOURAHAMANE CHEKARAO HADJARATOU	F	Nigérienne
2	AHOUA AHOUATCHI JEAN-BAPTISTE HAROLD	M	Ivoirienne
3	CONSEIBO Cynthia Leslie Relwendé	F	Burkinabè
4	DONDYIRE Benjamine	F	Burkinabè
5	GBEDON Natacha Agbékè	F	Béninoise
6	KADERA Maximilien Marie Dofiniwottien	M	Burkinabè
7	KAFANDO Keldewinsgo Delphine	F	Burkinabè
8	KAM Yeli Ernestine	F	Burkinabè
9	MOYIGBALIBE Yendouyab Comlan John	M	Togolaise
10	OUEDRAOGO Anne Eunice	F	Burkinabè
11	OUEDRAOGO Yacine Faouzia	F	Burkinabè
12	SAWADOGO Pingdewinde Carine	F	Burkinabè
13	SOUBEIGA Tinwende Eliacine	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à treize (13) noms.

Les candidats ont jusqu'au mardi 28 septembre 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 400 000 FCFA pour les nationaux
- 500 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est *individuelle et nominative et devra être présentée à la banque* pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le mardi 28 septembre 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon